



**Convention sur les espèces  
migratrices appartenant à la  
faune sauvage**

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ENGLISH

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/Conf.7.13.1  
Corrigendum  
27 juin 2002  
Point 13 de l'ordre du jour

SEPTIEME REUNION DE LA  
CONFERENCE DES PARTIES  
18 au 24 septembre 2002, Bonn

**DISPOSITIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES**  
*(préparé par le Secrétariat)*

1. D'après les règles de gestion du Fonds d'affectation spéciale approuvées par la sixième Conférence des Parties (COP6), le Secrétariat est tenu de préparer les prévisions budgétaires pour la période comptable 2003-2005, en collaboration avec le Comité permanent et le Directeur exécutif du PNUE, et de les communiquer à l'ensemble des Parties au moins 90 jours avant l'ouverture de la COP7. Les budgets prévisionnels seront présentés par sections et chefs de dépenses et seront spécifiés selon les lignes budgétaires afférents aux programmes de travail auxquels ils correspondent; ils seront, le cas échéant, accompagnés d'informations complémentaires en fonction des demandes exprimées par les bailleurs de fonds ou en leurs noms.

2. Le Secrétariat avait présenté un premier projet de budget pour examen par le Comité permanent au cours de sa 23<sup>ème</sup> réunion (Bonn, décembre 2001) lors de laquelle il avait été convenu de mettre en place un groupe de travail composé de la Belgique (Présidence), du Kenya, de la République démocratique du Congo et du Royaume-Uni afin d'élaborer plus en détail cet avant-projet et de soumettre un rapport au Comité avant fin mars 2002. Dans une lettre adressée à la Présidence du Groupe de travail le Secrétariat a exposé plusieurs faits nouveaux méritant d'être examinés par le Groupe de travail au cours de l'élaboration plus détaillée de l'avant-projet de budget (p. ex. la conclusion imminente d'un Programme de travail conjoint avec la Convention sur la diversité biologique, engendrant de nombreux besoins en ressources supplémentaires pour la CMS, l'incapacité de nommer un administrateur professionnel junior (sigle anglais : JPO) moyennant des contributions volontaires, etc.)

3. En mai, le Secrétariat a reçu, par l'intermédiaire de la Présidence du Groupe de travail, quelques commentaires de la part du Kenya et plusieurs mises au point faites par le Royaume-Uni. Etant donné que le Secrétariat n'avait pas reçu, au début du mois de juin, des indications supplémentaires du Groupe de travail sur l'élaboration plus détaillée de l'avant-projet budgétaire, il a préparé un projet révisé, tenant compte de la nouvelle situation jusqu'à cette date. Ceci a été diffusé auprès de tous les membres du Comité permanent, du Groupe de travail et du PNUE/UNON pour des commentaires définitifs. Le présent projet révisé tient compte de l'ensemble des commentaires reçus à la date limite convenue du 18 juin 2002.

4. L'avant-projet présenté à l'Annexe 1, correspond aux meilleures estimations du Secrétariat quant au financement de base requis pour permettre à la Convention de poursuivre ses travaux tout au long de la prochaine période budgétaire triennale. En se conformant à la présentation utilisée lors de la COP6, le programme de travail du Secrétariat a été subdivisé en cinq unités fonctionnelles – (1) Direction exécutive et gestion, (2) Développement et service des Accords, (3) Information et renforcement des capacités, (4) Support scientifique et technique et (5) Administration, finances et

*Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité, et ne sera pas distribué en réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

gestion des projets - les besoins particuliers à chacune de ces sections étant spécifiés. Les descriptions des responsabilités et des postes requis ainsi que les justifications des éventuelles modifications budgétaires par rapport à la période triennale précédente sont consignées à l'Annexe 2. L'organigramme du Secrétariat de la CMS exposant la situation actuelle en matière de personnel et précisant la position des nouveaux postes souhaités figure à l'Annexe 3.

Par souci d'une plus grande transparence et à la grande différence du budget adopté par la COP6, le financement des mesures de mise en œuvre, des mesures de conservation et le développement des Accords – toutes des activités de priorité élevée de la Convention – a été spécifié dans le budget principal. En effet, **ces actions sont dans une large mesure à l'origine de l'augmentation du budget par rapport à celui adopté par la COP6, ayant fourni les fonds nécessaires grâce à un prélèvement sur la réserve du Fonds d'affectation spéciale.**

5. L'avant-projet actuel prévoit la création d'un poste supplémentaire de personnel de catégorie professionnelle, à savoir le poste d'administrateur de liaison entre institutions, afin de faciliter l'application conjointe et les synergies avec plusieurs conventions étroitement liées, en particulier la CDB (avec laquelle la CMS a conclu récemment un Programme de travail conjoint), Ramsar, CITES, CBI, UNCCD et Patrimoine mondial (UNESCO). La création d'un tel poste était prévue par le plan à moyen terme adopté par la COP6 (bien que seulement à partir de 2005) et, en effet, déjà par la Résolution 4.6 (Nairobi, 1994). Il importe que ce poste soit anticipé de deux ans afin d'assurer que la CMS contribue efficacement comme partenaire égal à l'élaboration d'initiatives de conservation conjointes avec ces autres conventions. Une description de poste complète sera préparée et diffusée avant la conférence afin de décrire l'ensemble des responsabilités du poste d'administrateur à pourvoir.

6. En outre, il est proposé qu'au cas où des Parties individuelles ne seraient pas en mesure, lors de la COP7, de déclarer leur intention de mettre à la disposition du Secrétariat des administrateurs professionnels juniors pour assister le Secrétariat dans ses travaux en matière d'information et d'administration, il sera procédé au recrutement de deux administrateurs juniors – budgétisés P-2 – pour combler cette lacune importante. Ces deux postes d'administrateurs auxiliaires ont été provisoirement inscrits au présent budget mais leur ligne respective indiquerait zéro (comme cela a déjà été fait pour l'administrateur auxiliaire non-rémunéré mentionné au titre de Soutien scientifique et technique) si un engagement ferme était donné à COP7 pour la fourniture, au lieu de cela, de deux administrateurs auxiliaires non-rémunérés.

7. A part cela, le projet prend en considération les augmentations périodiques de traitement, l'inflation et les fluctuations des taux de change. Le montant total des besoins en ressources pour la période triennale 2003-2005, y compris les dépenses d'appui au programme, est estimé à US\$ 7 732.703, répartis en US\$ 2 314 803 pour l'année 2003, US\$ 2 349 836 pour 2004 et US\$ 3 068 064 pour 2005. Ces estimations reflètent une augmentation d'une moyenne de 38 pour cent des dépenses du Fonds d'affectation spéciale sur cette période. L'augmentation effective des contributions du Fonds d'affectation spécial pourrait être réduite à moins de 30% sur la période triennale, en supposant un retrait hypothétique (comme cela a été fait dans le passé) de la réserve du Fonds d'affectation spécial de 280 000 dollars des E-U par an. Le Secrétariat fournira des renseignements actualisés sur l'état du Fonds d'affectation spécial de la CMS au début d'août et, à nouveau, au moment de la COP pour faciliter la prise de décision à cet égard.

8. Les contributions annuelles de chacune des Parties pour l'exercice 2003-2005 sont récapitulées à l'Annexe 4. Ces contributions sont évaluées sur la base du barème des quotes-parts des Nations-Unies pour l'année 2003. La Conférence des Parties souhaitera peut-être examiner la pratique adoptée par plusieurs autres organisations intergouvernementales d'établir des taux minimum pour les contributions, de percevoir des contributions moins élevées sur l'ensemble de la période triennale plutôt qu'annuellement ou de renoncer complètement aux contributions de moindre importance afin de réaliser des économies sur les ressources autrement dépensées pour leur perception.

**Annexe 1: Projet de budget pour 2003-2005 pour la Convention sur les espèces migratrices  
(montants exprimés en dollars des E.U.)**

<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Description</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Total</b>
	<b><i>Direction Exécutive et Gestion</i></b>				
1100	Personnel professionnel				
	1 D1, 1P5, 1 P4	312,000	317,000	422,000	1,051,000
1300	Personnel des services généraux				
	1 G6, 1 G5	93,000	95,000	97,000	285,000
	<b>Subtotal</b>	<b>405,000</b>	<b>412,000</b>	<b>519,000</b>	<b>1,336,000</b>
	<b><i>Personnel extérieur</i></b>				
1202	Consultants - Services de la COP (salaires et voyages)	0	0	182,600	182,600
1220	Consultants - experts	30,000	30,000	30,000	90,000
1321	Personnel temporaire	10,000	10,000	15,000	35,000
	<b>Sous-total</b>	<b>40,000</b>	<b>40,000</b>	<b>227,600</b>	<b>307,600</b>
	<b><i>Relations extérieures</i></b>				
2252	Projets: Evaluation de la mise en application de la CMS	0	10,000	10,000	20,000
2253	Projets: Mesures de mise en application (Visé à l'Annexe 1a)	111,666	111,667	111,667	335,000
3301	Réunions du Comité permanent	15,000	16,000	17,000	48,000
3302	Réunions régionales (co-financement)	40,000	40,000	40,000	120,000
3304	Soutien à la participation de délégués à la COP	0	0	150,000	150,000
5400	Représentation	500	500	500	1,500
	<b>Sous-total</b>	<b>167,166</b>	<b>178,167</b>	<b>329,167</b>	<b>674,500</b>
	<b>Total Direction Exécutive et Gestion</b>	<b>612,166</b>	<b>630,167</b>	<b>1,075,767</b>	<b>2,318,100</b>
	<b><i>Developpement et Services des Accords</i></b>				
1100	Personnel professionnel				
	1 P4	96,000	97,000	98,000	291,000
1300	Personnel des services généraux				
	1 G4	41,000	42,000	43,000	126,000
	<b>Sous-total</b>	<b>137,000</b>	<b>139,000</b>	<b>141,000</b>	<b>417,000</b>
	<b><i>Réunions d'Etats de l'aire de répartition</i></b>				
3305	Réunion des Etats de l'aire de répartition de la grue de Sibérie	40,000	0	42,000	82,000
3306	Réunion des Etats de l'aire de répartition des tortues marines (Afrique, IOSEA)	45,000	45,000	45,000	135,000
3307	Réunion des Etats de l'aire de répartition de l'outarde houbara	30,000	0	0	30,000
3308	Réunion des Etats de l'aire de répartition des antilopes du Sahélo-sahariennes	45,000	0	45,000	90,000
3309	Réunion des Etats de l'aire de répartition de la grande outarde	0	30,000	0	30,000
3310	Développement des accords (Visé à l'Annexe 1b)	41,666	41,667	41,667	125,000
3320	Fonds complémentaires pour d'autres espèces-initiatives	85,000	85,000	85,000	255,000
	<b>Sous-total</b>	<b>286,666</b>	<b>201,667</b>	<b>258,667</b>	<b>747,000</b>
	<b>Total Developpement et Services des Accords</b>	<b>423,666</b>	<b>340,667</b>	<b>399,667</b>	<b>1,164,000</b>
	<b><i>Support scientifique et technique</i></b>				
1100	Personnel professionnel				
	1 P4, 1 Administrateur professionnel junior (gratuit)	115,000	116,000	117,000	348,000
1300	Personnel des services généraux				
	1 G4	41,000	42,000	43,000	126,000
	<b>Sous-total</b>	<b>156,000</b>	<b>158,000</b>	<b>160,000</b>	<b>474,000</b>
2251	Rapports d'analyse sur les espèces à l'annexe I	0	15,000	15,000	30,000
2254	Projets: Mesures de conservation (Visé à l'Annexe 1c)	166,666	166,667	166,667	500,000
3303	Soutien aux participants aux réunions du Conseil scientifique	0	66,000	67,000	133,000
	<b>Sous-total</b>	<b>166,666</b>	<b>247,667</b>	<b>248,667</b>	<b>663,000</b>
	<b>Total Support scientifique et technique</b>	<b>322,666</b>	<b>405,667</b>	<b>408,667</b>	<b>1,137,000</b>

Ligne budgétaire	Description	2003	2004	2005	Total
	<b>Information et renforcement des capacités</b>				
1100	Personnel professionnel				
	1 P4, 1 P2 ou Administrateur professionnel junior	174,000	176,000	178,000	528,000
1300	Personnel des services généraux				
	2 G4	82,000	84,000	86,000	252,000
	<b>Subtotal</b>	<b>256,000</b>	<b>260,000</b>	<b>264,000</b>	<b>780,000</b>
1201	Consultants - traducteurs	35,000	45,000	60,000	140,000
2273	Projets: Plan de gestion de l'information	35,000	30,000	75,000	140,000
2274	Site Web de la CMS	6,000	6,000	6,000	18,000
5201	Matériel d'information	15,000	15,000	30,000	60,000
5202	Autres impressions (Collection technique de la CMS etc.)	15,000	15,000	25,000	55,000
	<b>Sous-total</b>	<b>106,000</b>	<b>111,000</b>	<b>196,000</b>	<b>413,000</b>
	<b>Total Information et renforcement des capacités</b>	<b>362,000</b>	<b>371,000</b>	<b>460,000</b>	<b>1,193,000</b>
	<b>Administration, Finances et Gestion de Projets</b>				
1100	Personnel professionnel				
	1 P3 (OTL) *(1), 1 P2 ou Administrateur professionnel junior	86,000	87,000	88,000	261,000
1300	Personnel des services généraux				
	1 G6, 1G3	91,000	93,000	95,000	279,000
	<b>Sous-total</b>	<b>177,000</b>	<b>180,000</b>	<b>183,000</b>	<b>540,000</b>
	<i>Frais communs du Secrétariat</i>				
1601	Voyages : personnel en mission	95,000	100,000	105,000	300,000
1602	Voyages : personnel pour la COP	0	0	35,000	35,000
3201	Formation du personnel	15,000	16,000	17,000	48,000
4100	Fournitures de bureau	3,000	3,000	3,000	9,000
4200	Equipement non- consommable	20,000	15,000	10,000	45,000
4300	Locaux (3)	0	0	0	0
5101	Entretien du matériel informatique	2,000	2,000	2,000	6,000
5102	Entretien du photocopieur	3,000	3,000	3,000	9,000
5301	Communications (fax, téléphone)	5,000	5,000	5,000	15,000
5302	Expédition des documents et courriers	5,000	5,000	5,000	15,000
5303	Divers	2,500	2,500	2,500	7,500
5304	Frais bancaires	500	500	500	1,500
	<b>Sous-total</b>	<b>151,000</b>	<b>152,000</b>	<b>188,000</b>	<b>491,000</b>
	<b>Total Administration, Finances, Gestion de Projets et Frais communs</b>	<b>328,000</b>	<b>332,000</b>	<b>371,000</b>	<b>1,031,000</b>
	<b>General Sous-total</b>	<b>2,048,498</b>	<b>2,079,501</b>	<b>2,715,101</b>	<b>6,843,100</b>
6000	13% frais généraux du PNUE	266,305	270,335	352,963	889,603
	<b>Total General</b>	<b>2,314,803</b>	<b>2,349,836</b>	<b>3,068,064</b>	<b>7,732,703</b>
	Moins le retrait de la réserve du Fonds d'affectation pour réduire les contributions VALEUR HYPOTHETIQUE SEULEMENT	280,000	280,000	280,000	840,000
	<b>Budget à répartir entre les Parties</b>	<b>2,034,803</b>	<b>2,69,836</b>	<b>2,788,064</b>	<b>6,892,703</b>
	Budget pour 2001/2002 (à titre comparatif)*2	1,504,595	1,504,595	1,820,430	4,829,620
	Augmentation par rapport au budget 2001/2002	530,208	565,241	967,634	2,063,083
	Augmentation par rapport au budget 2001/2002 (%)	26.06	27.31	34.71	29.93

\*1 Financé par l'OTL

\*2 Pour les années 2003 et 2004, le budget de 2001 est proposé pour comparaison ; pour l'année 2005 (année de la COP), le budget de 2002

\*3 Financé par le Gouvernement du pays hôte tant que le Secrétariat reste en Allemagne

**Annexe 1a: Mesures de mise en application (liste indicative pour complètement, révision)**

Thème	Activité	Source / Justification	Priorité	Coût estimé (US\$)	Remarques
EVALUATION D'IMPACT (GENERAL)	Comme contribution au processus EIE de la CDB, commander une étude afin de donner un aperçu de l'ampleur et de la portée des menaces (y compris les obstacles) pesant sur les espèces migratrices résultant de secteurs particuliers, autres que la pêche, au cas où ces menaces n'ont pas déjà été documentées et/ou compiler les études existantes ; organiser un atelier technique afin de discuter des mesures de limitation potentielles	CDB JWP 10.1 CMS SP 2.1		40,000	
EVALUATION D'IMPACT (PÊCHE)	Commander une étude, y compris les études de cas, sur l'importance des menaces pesant sur les espèces migratrices résultant des prises accidentelles de la pêche afin de contribuer à un dialogue avec le secteur de la pêche et aux futurs travaux de la CDB sur les études de cas de prises accidentelles.	CDB JWP 1.2.4		40,000	
EVALUATION D'IMPACT (PÊCHE)	Commander une étude sur les effets indirects de la pêche affectant les ressources alimentaires disponibles pour les espèces d'oiseaux côtiers migrateurs et hivernants près de la côte (sternes, goélands, pélicans, etc.) en plus de l'impact sur les populations de la faune locale..	CDB JWP 1.2.6		25,000	
EXPLOITATION	Commander des études sur l'exploitation des espèces migratrices au niveau national, évaluer la valeur économique de telles activités et étudier le potentiel d'accroissement des avantages économiques par l'exploitation durable (voir aussi les initiatives du CAFF à cet égard)	CMS SP 2.2		30,000	
LIENS INSTITUTIONNELS (PÊCHE)	Engager un consultant pour préparer un exposé de synthèse afin d'étudier et de mieux définir les possibilités d'étendre les liens de la CMS avec les organisations internationales de la pêche; et organiser un atelier (non compris dans le coût estimé) auquel d'autres organisations compétentes seraient invitées en vue de les sensibiliser à la CMS et d'étudier des domaines de collaboration potentiels	CMS SP 2.1		10,000	
INSTITUTIONAL LINKAGES (EAUX INTERIEURES)	Engager un consultant et prévoir des frais de déplacement afin de permettre à la CMS de contribuer à la préparation des lignes directrices régionales de la CDB pour l'évaluation rapide de la biodiversité des eaux intérieures, poursuivre la surveillance du développement des lignes directrices régionales pour l'évaluation rapide de la biodiversité des eaux intérieures.	CDB JWP 2.2		10,000	
LIENS INSTITUTIONNELS (ZONES HUMIDES)	Allouer des fonds afin d'entreprendre des activités spécifiques relatives aux zones humides et aux espèces migratrices dans le cadre du Programme de travail conjoint de CMS-Ramsar, dont l'achèvement est attendu dans le courant de 2002.	CMS SP 4.4		50,000	

LIENS INSTITUTIONNELS (ZONES ARIDES)	Engager un consultant et prévoir des frais de déplacement afin d'élaborer une proposition de projet de site de démonstration pilote reflétant les intérêts communs de la CDB, CMS, Ramsar, UNCCD et CCNUCC, compte tenu du 3 <sup>ème</sup> programme de travail conjoint Ramsar/CDB (action 22.1). La proposition de projet serait élaborée en consultation avec un gouvernement national intéressé, probablement en Afrique.	CDB JWP 5.5		15,000	
ZONES MARINES/CÔTIÈRES	Engager un consultant afin d'examiner les instruments de la CMS et d'inclure les informations sur ces instruments et sur les besoins spécifiques des espèces migratrices dans les documents du groupe spécial d'experts techniques de la CDB qui travaille sur les zones marines et côtières protégées.	CDB JWP 1.3.2		10,000	
ZONES PROTÉGÉES	Engager un consultant et prévoir des frais de déplacement afin de permettre à la CMS de fournir son expertise sur les espèces migratrices et de contribuer au programme de travail futur de la CDB sur les zones protégées, y compris la vérification par des pairs des documents de la CDB, la participation d'experts et la présentation d'études de cas ou d'études commandées sur la valeur des zones protégées pour les espèces migratrices.	CDB JWP 11.1		10,000	
ESPECES MIGRATRICES COMME INDICATEURS	Engager un consultant afin de réaliser une étude synthétique sur les espèces comme indicateurs et apporter des contributions aux travaux du SCDB relatifs à l'élaboration d'une série de principes, de questions type et une liste des indicateurs disponibles et possibles.	CDB JWP 9.4		20,000	
INTEGRATION INSTITUTIONNELLE (PLANNING NATIONAL)	Engager un consultant afin d'élaborer un projet de lignes directrices pour les stratégies et plans d'action en matière de diversité biologique permettant aux Etats d'intégrer la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices dans le processus décisionnel national, notamment à travers les attributions des institutions gouvernementales. Organiser un atelier technique (contributions volontaires).	CDB JWP 15.2 CMS SP 2.2		25,000	
INTEGRATION INSTITUTIONNELLE	Commander une étude afin d'élaborer des propositions quant à la manière dont les actions de conservation et de gestion des espèces migratrices peuvent être intégrées dans les activités de coopération en matière de développement des organisations bilatérales, supranationales et internationales.	CMS SP 2.2		25,000	
GROMS	Assumer la responsabilité du Registre mondial des espèces migratrices, jusqu'à présent assurée par le Gouvernement allemand			?	
RECRUTEMENT	Adapter à d'autres pays prioritaires les résultats du projet-pilote e CMS-PNUE Seychelles afin d'évaluer leur disposition à adhérer à la CMS	CMS SP 3.1		25,000	
MONTANT GLOBAL ALLOUE POUR LES MESURES DE MISE EN APPLICATION				335,000.000	

**Annexe 1b: Développement d'Accords (liste indicative pour complètement, révision)**

Thème	Activité	Source / Justification	Priorité	Coût estimé (US\$)	Remarques
MAMMIFERES MARINS	Etudier, par l'intermédiaire d'un consultant, le besoin et le potentiel de développement d'Accords sous l'égide de la CMS sur les mammifères marins dans certaines régions	CMS SP 1.2		15.000	
TORTUES MARINES	Etudier, par l'intermédiaire d'un consultant, le besoin et le potentiel de développement d'Accords sous l'égide de la CMS sur les tortues marines dans les régions non couvertes par les instruments existants	CMS SP 1.2		10.000	
MAMMIFERES TERRESTRES	Développer un MoU sous l'égide de la CMS sur les éléphants d'Afrique dans les Etats de l'aire de répartition de l'Afrique orientale/australe			10.000	
	Développer un MoU sous l'égide de la CMS sur la gazelle de Mongolie			30.000	
	Développer un MoU sous l'égide de la CMS sur des saïgas en Europe orientale			10.000	
	Développer un ou plusieurs Accords sur les chauves-souris dans des régions autres que l'Europe			20.000	
OISEAUX	Etudier, par l'intermédiaire d'un consultant, le besoin de développer un ou plusieurs Accords sous l'égide de la CMS pour les rapaces (p. ex. en Asie du Sud-Est)	CMS SP 1.1		15.000	
	Développer un MoU sous l'égide de la CMS sur les petits flamants en Afrique orientale/centrale/australe			10.000	
	Développer un plan d'action devant accompagner le MoU de la CMS sur le phragmite aquatique.	CMS SP 1.1		5.000	
MONTANT GLOBAL ALLOUE POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACCORDS				125,000	

**Annexe 1c: Mesures de conservation (liste indicative pour complètement, révision)**

Thème	Activité	Source / Justification	Priorité	Coût estimé (US\$)	Remarques
Mammifères terrestres				125.000	
Mammifères marins et grands poissons				125.000	
Tortues marines				125.000	
Oiseaux				125.000	
MONTANT GLOBAL ALLOUE POUR LES MESURES DE CONSERVATION				500.000	

## Note explicative devant accompagner les prévisions budgétaires de la CMS

Descriptions	Eléments/ lignes budgétaires	Justifications des lignes budgétaires sélectionnées (renvoie à l'avant-projet de budget, à l'organigramme et au tableau des effectifs)
<b>Direction exécutive et administration</b>		
Chargée de promouvoir les adhésions à la Convention et aux Accords récemment conclus, de catalyser le développement de nouveaux Accords, de veiller à l'efficacité des relations de travail avec les autres organisations actives dans le domaine de la biodiversité, ainsi que de planifier, de coordonner et d'administrer les travaux et les ressources du Secrétariat.		
Personnel de catégorie professionnelle et agents des services généraux	1100, 1300	<p><b>En exercice</b> Secrétaire exécutif D-1; Secrétaire exécutif adjoint P-5; assistant personnel G-6; assistant administratif G-5.</p> <p><b>Evolutions proposées par rapport au budget précédent</b> Le budget pour les postes existants est réduit en fonction des prévisions établies à partir de la tendance actuelle des dépenses. Relèvement du niveau du secrétaire G-4 actuel au niveau G-5, avec changement de l'intitulé du poste en assistant administratif.</p> <p>L'effectif du personnel de base a été augmenté d'un administrateur de liaison entre institutions P-4 à partir de 2003 afin de faciliter la mise en oeuvre des programmes de travail conjoints conclus avec, entre autres, CDB, Ramsar, CITES, CBI, UNCCD, WHC, UICN, etc. L'augmentation de l'effectif par un poste de catégorie professionnelle était prévue dans le plan à moyen terme adopté par la COP6 (à partir de 2005) et correspond à la Résolution 4.6 (Nairobi 1994).</p>
Consultants, experts et personnel temporaire	1202-1321	Ce budget comprend le traitement et les frais de mission du personnel de conférence extérieur à la CMS (interprètes, rédacteurs de comptes-rendus, autre personnel) pour la réunion ordinaire de la COP prévue en 2005, dans l'hypothèse de sa tenue en-dehors de l'Europe. Une réserve est prévue pour couvrir des besoins en consultants experts et en personnel temporaire (par exemple, le personnel sous contrat à court terme) .
Evaluation de la mise en application de la CMS	2252	Mise au point, pour l'année de la COP8, d'une synthèse/vue d'ensemble de la mise en application de la CMS à partir de rapports communiqués par les Parties contractantes à la CMS et par d'autres sources
Mesures de mise en application	2253	Projets participant à la mise en oeuvre de la CMS basés sur les activités identifiées dans le Plan stratégique de la CMS et le nouveau Programme de travail conjoint avec la CDB (visé à l'Annexe 1a) et devant être réalisés par d'autres organisations ou individus par le biais de lettres d'entente, d'accords spéciaux de service, etc... <b>LES ACTIVITES ET MONTANTS EXPOSES SONT INDICATIFS ET SERONT PROBABLEMENT AMENDES, COMPTE TENU DES NOUVEAUX PROJETS IDENTIFIES PAR LA COP7 ET DE L'ETABLISSEMENT DES PRIORITES CORRESPONDANT. IL EST EVIDENT QUE LES DECISIONS PRISES A CET EGARD POURRAIENT AFFECTER LE BUDGET DE MANIERE SIGNIFICATIVE.</b>
Réunions du Comité permanent	3301	Crédit destiné à faciliter la participation des membres régionaux aux réunions du Comité permanent, à raison d'une réunion par an et dans l'hypothèse du parrainage de jusqu'à cinq participants, membres ou suppléants d'un ou de plusieurs pays admissibles en voie de développement et en transition économique; frais de mission du Président (Résolution 6.6)
Réunions régionales	3302	Co-parrainage d'une réunion régionale par an dans chacune des régions Afrique, Asie et Amérique Latine, par roulement (soutien financier à la participation de délégués qualifiés des Parties contractantes à la CMS ainsi que des non-Parties potentiellement signataires) : un co-financement supplémentaire externe sera vraisemblablement nécessaire

Conférence des Parties	3304	Soutien financier de jusqu'à 50 à 60 délégués qualifiés de pays en voie de développement Parties contractantes à la CMS (ainsi que de certains pays non-Parties, dans la limite des ressources disponibles) en vue de leur participation à la COP8 en 2005.  <b>Evolutions proposées par rapport au budget précédent</b> L'augmentation par rapport au budget précédent reflète le nombre plus important de pays Parties en voie de développement ainsi que le coût plus élevé des transports aériens en raison de l'inflation
Dépenses de représentation	5400	Ressources minimales permettant de couvrir les frais de représentation pendant les réunions et autres visites officielles.  <b>Evolutions proposées par rapport au budget précédent</b> Le montant est revu à la baisse à la suite de l'évolution des dépenses effectives
<b>Développement et administration des Accords</b>		
Chargé de faciliter le développement de nouveaux Accords de la CMS concernant certaines espèces particulières ou groupes taxonomiques donnés ainsi que de négocier et de prendre en charge la rédaction technique ou juridique des Mémoires d'Accord et autres instruments ; d'assurer les services de secrétariat en ce qui concerne les instruments placés sous la responsabilité du Secrétariat du PNUE/CMS, de promouvoir, au sein d'une région géographique, l'intérêt des Parties et non-Parties pour la Convention.		
Personnel de catégorie professionnelle et agents des services généraux	1100, 1300	<b>En exercice</b> Administrateur des programmes P-4 ; secrétaire G-4 (la fonction du secrétaire G-4 est partagée entre le Développement et l'administration des Accords et le Soutien scientifique et technique).  <b>Evolutions proposées par rapport au budget précédent</b> L'effectif du personnel de base reste inchangé. Le budget est réduit en fonction des prévisions établies à partir de la tendance actuelle des dépenses.
Réunion des Etats de l'aire de répartition de la grue de Sibérie	3305	Réunion tenue tous les deux ans ; le budget comprend le financement de jusqu'à dix délégués, de l'interprétation et des dépenses essentielles d'organisation.
Mémoire d'Accord sur les tortues marines	3306	Co-parrainage par la CMS de ces réunions qui ont lieu tous les deux ans (en Afrique et dans l'océan Indien alternativement) ; les coûts comprennent le financement des délégués et les dépenses essentielles d'organisation : un co-financement externe sera nécessaire.
Réunion des Etats de l'aire de répartition de l'outarde houbara	3307	Co-parrainage de la première réunion : les coûts sont susceptibles d'inclure le financement des délégués, l'interprétation et les dépenses essentielles d'organisation.
Réunion des Etats de l'aire de répartition des antilopes sahélo-sahariennes	3308	Le budget des réunions (tous les deux ans) comprend le financement des délégués, de l'interprétation et des dépenses essentielles d'organisation ; un co-financement supplémentaire externe sera vraisemblablement nécessaire
Réunion des Etats de l'aire de répartition de la grande outarde	3309	Le budget des réunions comprend le financement des délégués, de l'interprétation et des dépenses essentielles d'organisation.
Développement d'Accords	3310	Allocation de fonds afin d'étudier le potentiel du développement de nouveaux Accords (en général par l'intermédiaire de brèves activités consultatives), et la promotion de ces Accords, conformément aux conclusions du Groupe de travail sur les Accords régionaux du Comité permanent (visé à l'Annexe 1b)
Autres réunions non spécifiées	3320	Ce budget prévoit le parrainage ou co-parrainage d'autres réunions concernant des instruments non encore développés (par exemple au sujet des éléphants d'Afrique, des ongulés asiatiques, du phragmite aquatique, etc...), ainsi que le soutien institutionnel de nouveaux Accords ou Mémoires d'Accord au cours des phases préliminaires du développement (par exemple les Mémoires d'Accord Afrique et océan Indien et Asie du Sud-Est sur les tortues marines).

<p><b>Soutien scientifique et technique</b></p> <p>Chargé de répondre aux besoins du Conseil scientifique et d'animer ses activités, de développer et de suivre la mise en œuvre de projets en faveur de la conservation des espèces migratrices, de contribuer à l'examen constant et à la modification des annexes de la CMS, d'assurer la liaison avec les organes scientifiques d'autres Conventions, ainsi que de coordonner les activités de la CMS dans la région méditerranéenne.</p>		
Personnel de catégorie professionnelle et agents des services généraux	1100, 1300	<p><b>En exercice</b> Administrateur des programmes P-4 ; Assistant informaticien G-4 (la fonction du secrétaire G-4 est partagée entre le Développement et l'administration des Accords et le Soutien scientifique et technique).</p> <p><b>Evolutions proposées par rapport au budget précédent</b> L'effectif du personnel de base reste inchangé. Le recrutement d'un administrateur professionnel junior est proposé, sans coût supplémentaire pour le Fonds d'affectation spéciale pour la CMS.</p>
Rapports d'analyse sur les espèces à l'Annexe I	2251	Elaboration, au cours de l'année de la COP8, de rapports sur certaines espèces inscrites à l'Annexe I pour lesquelles une action concertée serait justifiée.
Mesures de conservation	2254	Actions de conservation, de suivis, de travaux de recherche, etc... devant être mis en œuvre par d'autres organisations ou individus par l'intermédiaire de lettres d'entente, d'accords spéciaux de service (activités consultatives) etc. (visé à l'Annexe 1 c). LES ACTIVITES ET MONTANTS EXPOSES SONT INDICATIFS ET SERONT PROBABLEMENT AMENDES, COMPTE TENU DES NOUVEAUX PROJETS IDENTIFIES PAR LA COP7 ET DE L'ETABLISSEMENT DES PRIORITES CORRESPONDANT. IL EST EVIDENT QUE LES DECISIONS PRISES A CET EGARD POURRAIENT AFFECTER LE BUDGET DE MANIERE SIGNIFICATIVE
Réunions du Conseil scientifique	3303	<p>Ce budget prévoit une réunion intersessions du Conseil scientifique en 2004, suivie d'une autre réunion précédant immédiatement la COP8; il comprend également une contribution financière à la participation de Conseillers scientifiques qualifiés aux réunions du Conseil, ainsi qu'à celle du Président à des réunions dans d'autres organismes.</p> <p><b>Evolutions proposées par rapport au budget précédent</b> L'augmentation des montants demandés reflète le nombre plus important de pays Parties en voie de développement ainsi que le coût plus élevé des transports aériens en raison de l'inflation.</p>
<p><b>Information et renforcement des capacités</b></p> <p>Chargé de mettre en œuvre un programme dynamique de préparation et de diffusion d'informations pertinentes à des audiences ciblées (y compris les média audiovisuels), de suivre la mise en application de la Convention par l'analyse permanente d'informations en provenance des Parties et d'autres sources, d'aider les Parties à renforcer leur capacité à mettre en pratique la CMS (par le biais d'ateliers de formation, de la fourniture de matériaux d'information spécialisés, etc...), ainsi que de coordonner les activités de la CMS dans la région Amérique Latine.</p>		
Personnel de catégorie professionnelle et agents des services généraux	1100, 1300	<p><b>En exercice</b> Administrateur de programme P-4; 1 Administrateur professionnel junior (JPO), poste convenu, mais <u>inoccupé</u> étant donné l'absence d'offres de la part des Parties; 2 G-4</p> <p><b>Evolutions proposées par rapport au budget précédent</b> A présent, le financement du poste JPO est inclus provisoirement dans le budget de base et ne dépend pas des contributions volontaires externes qui ne se sont pas concrétisées. L'effectif du personnel de base reste inchangé. Le budget est réduit en fonction des prévisions établies à partir de la tendance actuelle des dépenses.</p>
Consultants - traducteurs	1201	Traduction des documents de la CMS dans les langues de travail de la Convention (anglais, français, espagnol) : les taux standards de rémunération en usage aux Nations Unies s'appliquent. Il est prévu que les besoins en traduction seront plus importants au cours de l'année de la COP8 (prévue en 2005).
Plan de gestion de l'information	2273	Financement de base requis pour poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion de l'information adopté par la COP6 (Résolution 6.5).

Site Web de la CMS	2274	Frais d'entretien et d'amélioration du site Web de la CMS (comprenant le formatage, les images, mais à l'exclusion de tout nouvel élément ou couplage des données significatif, qui pourrait être pris en charge par le Plan de gestion de l'information).
Documentation	5201	Les frais d'établissement des rapports font essentiellement référence aux coûts de production du Bulletin de la CMS, des dépliants spécialisés et des pochettes d'information – un accroissement des dépenses est prévu pour l'année de la COP8.
Autres frais d'impression	5202	Comprend l'impression des volumes à inclure dans la Collection Technique de la CMS (pour lesquels il pourrait s'avérer nécessaire de rechercher des contributions volontaires supplémentaires).
<b>Administration, finances et gestion des projets</b>		
Chargé des activités administratives et financières quotidiennes du Secrétariat et de la préparation logistique des réunions de la CMS (ainsi : la COP, le Comité permanent, le Conseil scientifique, les ateliers, les séminaires internes, etc...). Assume les tâches de gestion des projets ainsi que les attributions afférentes à l'organisation des réunions et des ateliers, et contribue à la coordination des activités dans la région Afrique.		
Personnel de catégorie professionnelle et agents des services généraux		<p><b>En exercice</b> Fonctionnaire administratif chargé de la gestion des fonds P-3 ; 1 Administrateur professionnel junior (JPO), poste convenu, mais <u>inoccupé</u> étant donné l'absence d'offres de la part des Parties; G-6 Assistant financier</p> <p><b>Evolutions proposées par rapport au budget précédent</b> A présent, le financement du poste JPO est inclus provisoirement dans le budget de base et ne dépend pas des contributions volontaires externes qui ne se sont pas concrétisées.</p>
<b>Frais communs du Secrétariat</b>		
Frais de mission	1601	Besoins établis sur la base des dépenses des années précédentes, réajustés en fonction de l'accroissement du personnel et du taux d'inflation.
Frais de déplacement pour les COP	1602	Frais de voyage du personnel devant se rendre aux COP tenues hors du territoire allemand, selon les besoins.
Développement du personnel	3201	Formation du personnel pour remise à niveau des compétences en informatique et perfectionnement dans le maniement des langues française et espagnole, financement des stages (programme de stages de longue durée), et fonds de réserve pour la revalorisation des postes de services généraux, si besoin en est
Fournitures de bureau	4100	Besoins estimés sur la base des dépenses des années précédentes.
Equipement non-consommable	4200	Remplacement des ordinateurs et autre matériel de bureau obsolète ou défectueux, selon les besoins.
Locaux	4300	Ces dépenses sont prises en charge par le pays d'accueil tant que le Secrétariat demeure basé en Allemagne.
Entretien du matériel informatique	5101	Besoins évalués sur la base des dépenses des années précédentes.
Entretien du photocopieur	5102	Besoins évalués sur la base des dépenses des années précédentes.
Communications (fax, téléphone)	5301	Le budget a été revu à la baisse afin de mieux correspondre aux dépenses escomptées, calculées sur la base de la tendance actuelle.
Divers	5302	Dépenses diverses ne pouvant être attribuées aux autres lignes budgétaires.
Miscellaneous	5303	Other
Frais bancaires	5404	Frais divers intervenant lors d'opérations de change sur les devises, etc...
Frais de gestion du PNUE	6000	Frais de gestion conventionnels de 13%.

Annexe 4: Tableau des contributions au Fonds d'affectation spéciale avec un taux de croissance de 30% increase par rapport au budget de 2001/2002

N	Parties	Barème N.U. % 2003	2003 Contribution	2004 Contribution	2005 Contribution
1	Afrique du Sud	0,408	18 124	18 436	24 827
2	Albanie	0,003	133	136	183
3	Allemagne	9,769	433 965	441 429	594 450
4	Arabie saoudite	0,554	24 610	25 033	33 711
5	Argentine	1,149	51 042	51 920	69 917
6	Australie	1,627	72 276	73 519	99 004
7	Belgique	1,129	50 153	51 016	68 700
8	Bénin	0,002	89	90	122
9	Bulgarie	0,013	577	587	791
10	Burkina Faso	0,002	89	90	122
11	Cameroun	0,009	400	407	548
12	Chili	0,212	9 418	9 580	12 900
13	Congo	0,001	44	45	61
14	Croatie	0,039	1 732	1 762	2 373
15	Danemark	0,749	33 273	33 845	45 577
16	Egypte	0,081	3 598	3 660	4 929
17	Espagne	2,519	111 890	113 814	153 267
18	Finlande	0,522	23 189	23 587	31 764
19	France	6,466	287 237	292 178	393 460
20	Gambie	0,001	44	45	61
21	Géorgie	0,005	222	226	304
22	Ghana	0,005	222	226	304
23	Grèce	0,539	23 944	24 356	32 798
24	Guinée-Bissau	0,001	44	45	61
25	Guinée	0,003	133	136	183
26	Hongrie	0,120	5 331	5 422	7 302
27	Inde	0,341	15 148	15 409	20 750
28	Irlande	0,294	13 060	13 285	17 890
29	Israël	0,415	18 435	18 753	25 253
30	Italie	5,065	224 990	228 860	308 193
31	Kazakhstan	0,028	1 244	1 265	1 704
32	Kenya	0,008	355	361	487
33	L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,006	267	271	365
34	La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste	0,067	2 976	3 028	4 077
35	Lettonie	0,010	444	452	609
36	Liban	0,012	533	542	730
37	Liechtenstein	0,006	267	271	365
38	Lituanie	0,017	755	768	1 034
39	Luxembourg	0,080	3 554	3 615	4 868
40	Mali	0,002	89	90	122
41	Malte	0,015	666	678	913

N	Parties	Barème N.U. % 2003	2003 Contribution	2004 Contribution	2005 Contribution
42	Maroc	0,044	1 955	1 988	2 677
43	Mauritanie	0,001	44	45	61
44	Monaco	0,004	178	181	243
45	Mongolie	0,001	44	45	61
46	Niger	0,001	44	45	61
47	Nigéria	0,068	3 021	3 073	4 138
48	Norvège	0,646	28 697	29 191	39 309
49	Nouvelle-Zélande	0,241	10 706	10 890	14 665
50	Ouganda	0,005	222	226	304
51	Ouzbékistan	0,011	489	497	669
52	Pakistan	0,061	2 710	2 756	3 712
53	Panama	0,018	800	813	1 095
54	Paraguay	0,016	711	723	974
55	Pays-Bas	1,738	77 207	78 535	105 758
56	Pérou	0,118	5 242	5 332	7 180
57	Philippines	0,100	4 442	4 519	6 085
58	Pologne	0,378	16 792	17 081	23 002
59	Portugal	0,462	20 523	20 876	28 113
60	République démocratique du Congo	0,004	178	181	243
61	République tchèque	0,203	9 018	9 173	12 353
62	République de Moldova	0,002	89	90	122
63	République-Unie de Tanzanie	0,004	178	181	243
64	République arab syrienne	0,080	3 554	3 615	4 868
65	Roumanie	0,058	2 577	2 621	3 529
66	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,536	245 924	250 154	336 869
67	Sao Tomé-et-Principe	0,001	44	45	61
68	Sénégal	0,005	222	226	304
69	Slovaquie	0,043	1 910	1 943	2 617
70	Slovénie	0,081	3 598	3 660	4 929
71	Somalie	0,001	44	45	61
72	Sri Lanka	0,016	711	723	974
73	Suède	1,027	45 611	46 395	62 478
74	Suisse	1,274	56 595	57 568	77 524
75	Tchad	0,001	44	45	61
76	Togo	0,001	44	45	61
77	Tunisie	0,030	1 333	1 356	1 826
78	Ukraine	0,053	2 354	2 395	3 225
79	Uruguay	0,080	3 554	3 615	4 868
80	Communauté européenne*		48 830	49 706	67 662
	<b>Total</b>	<b>44,71</b>	<b>2 034 803</b>	<b>2 069 836</b>	<b>2 788 064</b>

\* Contribution proposée par la Communauté européenne (2.5 pour cent des coûts administratifs, à l'exclusion des coûts de projets ).